

# Réalités, freins et perspectives de l'agrivoltaïsme vus par ceux qui le font :



**Ugo Batel**

Directeur Innovations et  
Transitions  
Coopérative Oxyane

**« Sur le terrain, les agriculteurs voient surtout l'opportunité : ils veulent des projets qui sécurisent un revenu et renforcent leur exploitation. Ce qu'il faut, c'est partir d'un vrai projet agricole, avec un cadre clair et cohérent pour éviter les frustrations et les effets de mode. »**

Ugo Batel a entamé la conférence en rappelant à quel point le modèle agricole classique était en proie à des défis multiples : le changement climatique qui s'accentue et impacte les productions agricoles, mais aussi la mondialisation et la réduction des aides de la PAC qui poussent à la diversification des revenus. Dans ce cadre, l'agrivoltaïsme protège les exploitations, en permettant la mitigation des aléas climatiques, et en offrant un complément de rémunération. Le représentant d'Oxyane modère néanmoins la perspective de revenus importants en rappelant que le taux de rentabilité moyen de l'agrivoltaïsme est dans la moyenne du marché photovoltaïque. Aussi, ce vecteur de transition énergétique par le foncier agricole est conditionné à une quantification et à un partage juste de la valeur générée. Il réaffirme l'idée que le bien à partager et valoriser en priorité est l'électricité produite sur le territoire.



**Mélanie Vilboux**

Responsable Nationale  
Marchés Agriculture et  
Viticulture  
Banque Populaire

**« Ce qu'on veut, c'est que l'agriculteur s'y retrouve vraiment : de la valeur ajoutée, du revenu complémentaire et une vision à long terme. L'enjeu, c'est que les projets soient bien 'boutiqués', solides, et que la réglementation se stabilise pour permettre enfin leur financement. »**

Mélanie Vilboux a présenté le rôle crucial des institutions bancaires dans le financement et l'accompagnement de la transition agrivoltaïque. Elle rappelle que la Banque Populaire s'illustre dans une dynamique vertueuse avec une centrale solaire financée chaque jour. Son approche d'évaluation repose sur des critères rigoureux : la rentabilité du projet, la gestion des risques, la sécurisation des revenus pour l'agriculteur, la vigilance sur les clauses de bail rural et la préservation de la valeur patrimoniale à l'issue du projet.

Madame Vilboux a ensuite partagé trois freins majeurs au développement : la réglementation demeure le premier obstacle, le manque de projets finalisés limite les références disponibles, et les acteurs du secteur expriment un besoin crucial de solutions bien structurées pour rassurer les investisseurs et les exploitants.



## David Taupiac

Député du Gers

**« L'agrivoltaïsme arrive dans un contexte agricole tendu : c'est une formidable espérance pour beaucoup, mais justement, il faut être raisonnable et éviter les déceptions. (...) Car, quand un projet démarre mal, c'est le dérapage incontrôlé. D'où l'importance de bien préparer, de sécuriser les agriculteurs et d'associer élus, services de l'État et territoires. Il ne faut pas promettre n'importe quoi : la concertation doit être réelle dès le départ. »**

David Taupiac est revenu sur les défis réglementaires et territoriaux qui entravent le déploiement raisonnable de l'agrivoltaïsme. Selon lui, le manque de coordination entre le cadre législatif et la planification territoriale, aggravé par une PPE3 non finalisée, crée des objectifs flous et favorise un déploiement trop rapide des projets.

Dans son département, le Gers, cette dynamique est particulièrement visible : 2 016 hectares de projets déposés depuis la loi 2023, soit un déploiement 2 fois plus rapide que l'objectif théorique d'environ 1000 hectares par département, générant un risque de saturation et de rejet social. L'acceptabilité territoriale apparaît fragile, et le risque de politisation par des acteurs politiques et associations environnementales menace la cohésion locale.

L'élu souligne l'importance stratégique du maire comme acteur clé de l'acceptation locale et l'absolue nécessité d'une concertation préalable avant toute présentation publique. Il insiste également sur l'enjeu de partage géographique équitable, en privilégiant un plus grand nombre de projets plutôt qu'une concentration de très gros projets, afin de mieux répartir la valeur produite entre l'ensemble des exploitants agricoles. Enfin, il rappelle que la

viabilité économique doit s'accompagner d'une véritable intégration paysagère et d'une stratégie territoriale cohérente.



## Cyrille Bouhier

### de l'Écluse

Directeur Développement  
Agrivoltaïsme et Relations  
Territoires - Photosol

**« Notre travail, c'est de trouver un équilibre : un projet pertinent, pérenne et accepté. Le projet parfait n'existe pas, mais on sait que les synergies entre agriculture et photovoltaïque fonctionnent, et les retours terrain le montrent. Il faut que le cadre se stabilise pour développer la filière sereinement. »**

Cyrille Bouhier de l'Écluse a détaillé le parcours complexe et sélectif du développement de projets agrivoltaïques, soumis à une succession de filtres restrictifs. Le processus débute par des études environnementales visant à sélectionner les terres les plus adaptées, suivies d'une évaluation de l'intégration paysagère pour garantir l'acceptabilité citoyenne, puis du passage obligatoire en CDPE-NAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels). S'ajoutent ensuite les défis du raccordement électrique, de l'obtention du tarif et la complexité administrative du permis de construire. Cette multiplicité de filtres explique un taux de réussite préoccupant : environ deux tiers des projets en développement ne voient jamais le jour, réduisant considérablement la puissance installée potentielle. Cette réalité modère la vision du député : bien que de nombreux projets soient à l'étude, la majorité ne sont jamais réalisés. Il a également exprimé ses inquiétudes concernant l'instabilité politique, la PPE3 non finalisée et les appels d'offres CRE en attente. Il a conclu son intervention en rappelant les synergies positives entre agriculture et photovoltaïque, notamment dans l'amélioration des performances agricoles.



## Vincent Allonier

Directeur services Energies  
Howden

**« Notre rôle, c'est d'éviter qu'un projet solide soit mis en péril. On doit être très attentifs aux engagements contractuels, à la maintenance dans le temps et à la qualité des acteurs. Les agriculteurs voient une vraie opportunité, mais il faut les protéger des promesses trop belles et des risques mal évalués. »**

Vincent Allonier a exposé les enjeux assurantiels spécifiques à l'agrivoltaïsme, un marché en structuration où interviennent des acteurs historiques comme Groupama ou Pacifica, aux côtés d'assureurs généralistes et spécialisés. Son rôle d'intermédiaire consiste à créer le lien entre développeurs et assureurs pour identifier et couvrir les risques majeurs :

- ancrage au sol insuffisant,
- vents violents entraînant l'arrachage de structures,
- incendies agricoles,
- maintenance long terme des installations,
- fiabilité des récoltes en grande culture.

La gestion efficace de ces risques repose sur des études de sol solides, la qualité des acteurs impliqués (développeurs et bureaux d'études), une maintenance rigoureuse et des clauses de responsabilité bien définies. Il prend l'exemple de la responsabilité civile mal dimensionnée pour les agriculteurs voisins : en cas de feux sur culture, fréquents, la propagation à une parcelle avec installations photovoltaïques n'est pas toujours parfaitement couverte.

Face à ces défis, Vincent Allonier a souligné le rôle prometteur de l'assurance paramétrique, particulièrement pertinente pour les grands projets. Basée sur des critères climatiques mesurables (ensoleillement, pluviométrie), elle offre une indemnisation automatique sans expertise préalable

et couvre les pertes de performance dès que les seuils définis sont atteints.

Lors des échanges avec la salle, la question du raccordement électrique s'est imposée comme un point de blocage majeur pour les projets agrivoltaïques, souvent plus coûteux et plus isolés. Les intervenants ont rappelé la saturation des réseaux RTE et Enedis, ainsi que des délais supplémentaires de 1 à 2 ans, dans un contexte où les coûts de raccordement au kilomètre ont fortement augmenté depuis 2008, pesant lourdement sur les modèles économiques.

Pour autant, des leviers d'optimisation existent : modification des tracés en dehors du domaine public, coordination très en amont avec Enedis, mobilisation des syndicats d'énergie départementaux et des élus locaux, accords fonciers pour réduire les linéaires, et exploration des solutions de stockage.

Enfin, des bonnes pratiques structurantes ont été évoquées, comme la mise en place de schémas départementaux d'infrastructures ou de partenariats public-privé, inspirés du secteur gazier, avec des engagements de raccordement pouvant aller jusqu'à 15-20 km.

La salle a ensuite abordé les questions de contractualisation et de partage de la valeur. Les intervenants ont souligné l'importance d'un contrat de prestation de services entre l'agriculteur et l'exploitant photovoltaïque, avec une rémunération éventuellement indexée sur la performance agricole. Ils ont également insisté sur la nécessité de clarifier les responsabilités et de rester vigilants concernant les baux ruraux, afin de lever la contradiction entre l'obligation de produire et l'absence de conditionnalité du bail. Concernant l'installation des jeunes agriculteurs, ils ont mis en avant l'intérêt du portage foncier temporaire et de la possibilité d'un revenu complémentaire pour amortir des investissements très capitalisatifs, tout en encadrant ces dispositifs avec des garde-fous tels que l'intervention de la SAFER et l'obligation de production. Notre invité de Photo-

sol a également présenté un montage combinant l'achat initial du foncier, un bail rural, puis un crédit vendeur, conçu pour être temporaire et réversible. Sur la dimension territoriale, un consensus s'est dégagé : il n'existe pas de solution unique. La réussite passe par une stratégie locale co-construite avec les collectivités, une planification paysagère fine et un rôle décisif du maire, en tant que porteur politique, relais en instances et garant du bon calendrier des concertations. L'accent doit être mis sur des parcelles adaptées, bien intégrées dans le paysage et proches des réseaux.

Au fil des interventions, un message s'est imposé parmi nos invités : l'agrivoltaïsme est prêt à changer d'échelle, à condition de poursuivre le travail collectif engagé. Acteurs agricoles, institutionnels, financiers et développeurs ont montré qu'ils partageaient désormais les mêmes exigences.